CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Procédure octroi technologie d'aide durant la scolarité obligatoire

Dépôt de la demande par les parents

Demande accompagnée d'une analyse et du devis d'un prestataire mandaté par le canton

avec dossier complet

Via SE-demandeTA@admin.vs.ch

Ens cantonal en charge des dossiers

Préanalyse du dossier selon concept

Préparation des documents pour la commission d'analyse

Commission d'analyse

Le pôle se réunit selon les situations

(4x par an)

Définit les axes stratégiques

Valide les dossiers standards et les cas particuliers

Chef OES – président

Ens cantonal en charge des dossiers

inspecteur

CDTEA

ICT

Directeur

Prestataires concernés

Décision de la commission

Administration du retour de la décision auprès des partenaires concernés

Ens cantonal en charge des dossiers

Mandat entreprises privées

- Equipement
- Formation (élève-famille-école)
- Coaching / support / maintenance

Version 20.09.2024